

Reçu en préfecture le 05/04/2022







ID: 087-218706505-20220331-2022_D_030-DE



FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 18H30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 25 mars 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE (Arrivé à 18H47), Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT (Départ à 19H30), Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU (Arrivée à 18H45), Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN (En visioconférence), Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Blanche ROUX à Gaston CHASSAIN Pascal BUSSIERE à Chantal BOUTHINAUD Régis MISSOU à Julien MORIN Martine LEPETIT (Départ à 19H30) à Gilbert ROUSSEAU

Étaient absents excusés:

Blanche ROUX, Pascal BUSSIERE, Régis MISSOU

Secrétaire de séance : Madame Claudette COULAUD

N°2022/D/030 - Objet : Adhésion au dispositif Pass culture du Ministère de la Culture au sein du Service culturel de la commune de Feytiat

Mme Marylène Verdème expose au Conseil municipal que le Pass Culture est un nouveau dispositif national favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part individuelle, à partir de 15 ans. L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans).

Pour les jeunes de 18 ans, le Pass Culture permet de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

L'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.



Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022





ID: 087-218706505-20220331-2022_D_030-DE

Mme Marylène Verdème propose donc de créer un compte sur l'application Pass culture afin de promouvoir la programmation culturelle de l'Espace Georges Brassens et de demander le référencement pour l'offre collective auprès du ministère de l'Education Nationale et du ministère de la Culture.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 31 mars

Le Maire

Gaston CHASSAIN.